

#### DA 303 - 23.12

# CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT DE PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES À BALEXERT

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de faire face à l'augmentation constante et importante des effectifs scolaires et parascolaires dans les écoles de la Ville de Vernier, nous vous présentons un projet d'implantation de pavillons scolaires modulaires près de l'école de Balexert.

La présente demande de crédit vise deux objectifs : d'une part, répondre à l'augmentation importante prévue des effectifs scolaires et parascolaires dans le secteur de Châtelaine-Balexert et, d'autre part, pouvoir accueillir les élèves durant les travaux de démolition et reconstruction du Centre de quartier de Balexert, prévus dès l'automne 2024. Ceux-ci feront l'objet d'une délibération soumise à votre Conseil dans le courant du 1er semestre 2024.

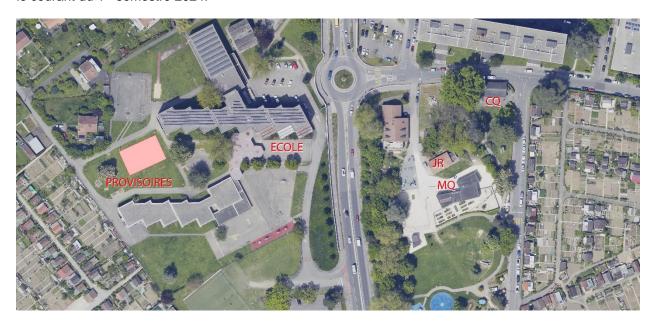


Fig. 1 – Vue aérienne du site d'implantation des pavillons scolaires modulaires

Le Centre de quartier de Balexert fonctionne à la fois comme espace disponible à la location et comme réfectoire pour l'école de Balexert. En tant que réfectoire, la surface de la salle s'avère trop petite, raison pour laquelle les élèves sont répartis entre les Centres de quartier de Balexert, de l'Étang et de l'Espace socioculturel de l'Étang, lequel n'aura plus de disponibilité l'année prochaine.

Selon les prévisions du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et du Service de la recherche en éducation (SRED), le nombre d'élèves devrait augmenter dans ce quartier en 2024, et plus particulièrement en 2025 et 2026, ce qui rend urgente la mise en place d'une solution compte tenu des délais nécessaires à l'obtention d'un crédit d'investissement, d'une autorisation de construire ad hoc et de la mise en œuvre du projet.

Au surplus, lors de la reconstruction du Centre de quartier prévue dès 2025, la mise à disposition de locaux provisoires sera assurément requise afin de garantir de bonnes conditions, tant pour l'accueil des élèves que pour la conduite des travaux.

Ainsi, nous préconisons la construction d'un pavillon scolaire modulable et démontable, afin de répondre à la future demande projetée par le SRED ainsi qu'aux exigences de chantier.

Dans cette perspective, il sied de préciser que le pavillon respectera les hautes exigences en termes énergétiques, et qu'il sera conçu de façon à pouvoir être démonté et réimplanté sur un autre site.

## PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le programme s'articulera comme suit :

#### Rez-de-chaussée

- Un réfectoire scolaire de 180 m², d'une capacité de 160 personnes ;
- Une cuisine de régénération d'environ 30 m<sup>2</sup>;
- Un hall d'entrée, un local technique et des WC.

#### Premier étage

- Trois salles de classe d'environ 60 m<sup>2</sup>;
- Un hall-vestiaire, un local dépôt et des WC.

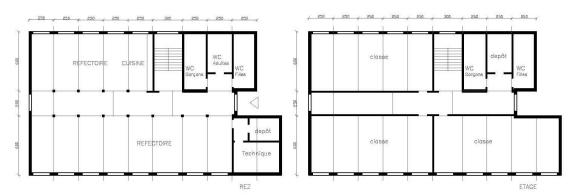


Fig. 2 – Plans de principe des pavillons scolaires modulaires

### Étude d'aménagement

Le bâtiment provisoire, chauffé avec une pompe à chaleur, sera construit avec des modules préfabriqués. Les performances énergétiques sont imposées par l'OCEN et requièrent un standard de très haute performance énergétique (THPE).

Les assemblages seront prévus pour faciliter le démontage et la réutilisation des éléments : en effet, après les travaux du Centre de quartier de Balexert, le pavillon pourra être démonté et réutilisé sur un autre site nécessitant une rénovation. Il serait ainsi envisageable d'utiliser ce pavillon lors des travaux de rénovation de l'école des Libellules, lesquels feront l'objet d'une délibération soumise à votre Conseil dans le courant du 1er semestre 2024.

## PLANIFICATION INTENTIONNELLE (sous réserve de la délivrance de l'autorisation de construire) :

L'objectif est une exploitation de ces nouveaux groupes pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025. Au préalable, le projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, ceci au cours du premier semestre 2024 :

Ville de Vernier DA 303 – 23.12

Crédit d'investissement de CHF 2'000'000.00 pour l'équipement de pavillons scolaires provisoires à Balexert

Fin janvier 2024 : Lancement des appels d'offres

Mars 2024 : Dépôt de la requête en autorisation de construire

Juin-juillet 2024 : Début des travaux

Août 2024 : Emménagement et mise en exploitation des locaux

## **INFORMATIONS FINANCIÈRES**

| Ensemble des containers Système de chauffage Transport et mise en place Préparation du terrain et raccordement Mobilier | CHF 950'000.00<br>CHF 190'000.00<br>CHF 50'000.00<br>CHF 450'000.00<br>CHF 100'000.00 |
|---|---|
| Total intermédiaire   | CHF 1'740'000.00  |
| Honoraires et frais secondaires   | CHF 100'000.00  |
| Total HT  | CHF 1'840'000.00  |
| TVA 8,1%  | CHF 149'040.00  |
| TOTAL TTC   | CHF 1'989'040.00  |

Arrondi à CHF 2'000'000.00

## **COÛTS CONNEXES**

| Nature | Désignation   | Coût annuel    | Remarques  |
|--------|---|----------------|--|
| 31     | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | CHF 10'000.00  | Contrats d'entretien et installation, assurances, nettoyage et entretien bâtiment et extérieur |
| 33     | Amortissement du patrimoine administratif                     | CHF 200'000.00 | batimont of oxtonour   |
| 34     | Intérêts des engagements financiers à long                    | CHF 44'000.00  |  |
|        | terme   |                |  |
| TOTAL  |   | CHF 254'000.00 |  |

## PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI 2024)

| Désignation  | Montant du crédit | 2023 | 2024             | 2025 |
|--|-------------------|------|------------------|------|
| École de Balexert – Pavillons<br>modulaires et parascolaires –<br>Étude et réalisation | CHF 2'000'000.00  | 0    | CHF 2'000'000.00 | 0    |

Le montant total du crédit de CHF 2'000'000.00 correspond bien à l'enveloppe budgétaire prévue dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) pour 2024.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK Maire

Vernier, le 11 décembre 2023



#### DA 303 - 23.12

## Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

## CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT DE PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES À BALEXERT

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de répondre aux besoins du parascolaire du midi de l'école de Balexert ;

vu la nécessité d'anticiper des besoins de salles de classes supplémentaires dans le quartier de Chatelaine-Balexert ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du ... ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal

#### décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'000'000.00 TTC destiné à la réalisation des travaux pour l'équipement de pavillons scolaires provisoires à Balexert ;
- de comptabiliser cette dépense nette dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF 2'000'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

